L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 AVRIL 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 83, RUE DE CHARTRES

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 13 AVRIL 1852.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.
Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

ELECTION.

L'élection relative à l'appel d'une convention s'est accomplie hier avec quelque tiédeur, mais le vote bien que peu considérable, est à peu près unanime pour la convention. Nous publions ci-dessous les retours exacts.

Retour des élections sur la question de la Convention.

	Pour	Contre		Pour	Contre
1er ward	262	3			
2me "	285	5			
3me "	350	6			
4me "	442	6			
5me "	594	8			
6me "	661	10			
7me "	418	13		3012	52
8me "	[illegible]	22			
9me "	[illegible]	6			
10me "	[illegible]	5			
11me "	169	9			
12me "	218	11			
13me "	217	4			
14me "	130	2		1376	59
15me "	129	10			
16me "	45				
17me "	sans commissaires				
18me "	150	60			
19me "	41	2			
20me "	148	9			
21me "	29	15		542	52
Alger	90	2		90	2
				5020	165
				165	
				4855 votes pour la Convention.	

Message du Maire.

Le maire a transmis un message très important aux deux Conseils de la ville de la Nouvelle-Orléans qui se sont réunis hier pour la première fois depuis leur organisation.

M. Crossman commence par rappeler aux aldermen que la 39e section de la charte leur fait un devoir de nommer des commissaires pour procéder à l'opération du recensement. Il leur rappelle aussi qu'ils doivent, conformément à la section [illegible], désigner les personnes qui auront à remplir les fonctions de recorders dans le cas où quelqu'un de ces magistrats serait absent, malade ou décédé. Il les engage ensuite à organiser immédiatement les différens départemens de l'administration. Nous voyons avec plaisir que M. Crossman s'appesantit sur la nécessité de pourvoir à une distribution générale de l'eau dans les divers quartiers de la ville. Il recommande l'établissement de *water works* dans le 4e district et la municipalité de Lafayette. Une des premières recommandations que fait le maire aux Conseils est d'établir une maison de correction pour les enfans qui sont livrés au vagabondage et un hospice où les indigens pourront trouver un asile.

La Législature a aboli le Bureau de Santé et a conféré aux Conseils le pouvoir de décréter les règlemens sanitaires. Parmi les mesures que ceux-ci devront prendre, la révision des règlemens du port occupe le premier rang. Sans vouloir imposer d'inutiles entraves au commerce, il est cependant nécessaire de prévenir l'introduction parmi nous de maladies contagieuses. Les navires remplis de pestiférés n'ont jamais hésité à venir s'amarrer à nos wharfs et à transborder immédiatement leurs cargaisons de malades à l'hôpital de Charité. Comment les isoler? Ce n'est pas possible, et on comprend que grâce à cet entassement la mort ait toujours trouvé à faire une ample moisson. M. Crossman engage en conséquence les conseils à fonder un lazaret à quelque distance au-dessous de la ville, sur le local des Anglais par exemple. Les individus atteints de maladies contagieuses y seraient débarqués et les navires pourraient être complètement assainis avant de venir à la Nouvelle-Orléans.

Il serait convenable que l'application des ordonnances et règlemens sanitaires appartînt au [illegible] du bureau de santé.

La salubrité publique a été fort satisfaisante dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. [illegible] chiffre des décès à la Nouvelle-Orléans proprement dite, s'est élevé à [illegible], et seulement de [illegible] à Lafayette. Ce résultat ne doit pas seulement être attribué à l'absence de toute épidémie, nous en sommes aussi redevables à l'ouverture des rues qui ont été percées du côté du bois et qui ont offert une issue à l'air pur et aux fraîches brises du Lac. De vastes terrains ont en outre été desséchés, ce qui a ajouté aux conditions de salubrité de la Nouvelle-Orléans. Il y a cinq ans que la fièvre jaune n'a pas sévi d'une manière vigoureuse parmi nous, et l'époque n'est pas éloignée où nous n'aurons plus d'épidémie. Notre population [illegible] et la prospérité [illegible] prendra de notables développemens.

M. Crossman s'attache à faire ressortir l'importance du percement de nouvelles rues. Des mesures préparatoires ont déjà été prises pour assurer la prolongation de la rue d'Orléans. D'autres rues auront également besoin d'être prolongées. La partie de la ville qui s'étend du côté du lac mérite toute la sollicitude des Conseils. C'est par là que nous devons nous agrandir, si nous voulons assurer notre future prospérité. La Nouvelle-Orléans a déjà une étendue de sept milles sur le fleuve, et une forêt de navires s'échelonne d'un bout à l'autre du port. Il n'y a donc pas d'améliorations à tenter de ce côté. C'est loin du fleuve et dans les parties reculées de la ville que doit se fixer la population, celle qui est destinée à devenir permanente.

Le message passe ensuite à divers sujets qui doivent occuper l'attention des aldermen, tels que le choix d'un local pour les archives de l'ancienne ville et des municipalités dont l'existence vient de se terminer, l'éclairage de toute la Nouvelle-Orléans au gaz, l'encouragement à donner aux compagnies de pompiers dont M. Crossman fait un éloge mérité, la législation relative à la ville, la situation des écoles publiques, l'entretien des compagnies de volontaires, la fondation d'une bibliothèque publique, et l'organisation de la commission chargée du règlement de la dette consolidée.

Cette dette, qui s'élève à un total de 7 millions [illegible] piastres 39 c., est ainsi énumérée en détail:

Dette de l'ancienne ville	$2,922,760 00
" de la 1re municipalité	1,057,800 09
" de la seconde "	2,380,502 64
" de la troisième "	918,597 01
" de Lafayette	504,825 65
	$7,784,475 39

Une partie considérable de ce passif est échue ou ne tardera pas à écheoir. Les commissaires devront y pourvoir tout de suite pour établir le crédit de la ville sur une base durable et inspirer une juste confiance à nos créanciers. Le meilleur système et le plus sûr est de payer ses dettes à mesure qu'on en contracte. En remettant toujours un paiement on porte atteinte à son crédit. Nous devons en ce moment $231,000 [illegible] de l'ancienne ville, $256,760 d'intérêts et $[illegible],000 sur les bons municipaux. La consolidation en réunissant tous les intérêts [illegible] l'état des choses, mais elle ne fera pas que notre dette soit payée. Or, cette dette s'est accrue de plus de dix pour cent de la valeur assessée de toutes les propriétés de la ville. Pour arriver à l'éteindre il faut que tous les citoyens concourent activement à la réalisation des grandes entreprises d'utilité publique qui auront pour résultat de doubler et de tripler la valeur des biens fonds. Partout, où des chemins de fer ont été construits ils ont eu une influence décisive sur le crédit foncier et sur la prospérité des villes. Les railways ont fait pour le nord et l'ouest ce que la nature elle-même, qui nous a prodigué tant d'avantages, n'a pu faire pour la Nouvelle-Orléans. Nous avons vu dans ces Etats les immeubles doubler de valeur en moins de dix ans. Les nôtres sont stationnaires.

Le message recommande l'économie. Les dépenses utiles seront toujours approuvées, mais il y a des travaux, ceux dont le besoin n'est pas immédiat, qui peuvent être remis.

Le reste du manifeste officiel est consacré à la police. Le maire énumère le personnel de la police présente des trois districts. Celle du 1er district (2e municipalité) se compose d'un capitaine, de deux lieutenants, de quatre sergens, d'un geôlier, d'environ trente agens de police pour le jour et de 140 watchmen. Le second district a un personnel de 117 hommes, et le 3e district de 42 hommes. Le 4e district ou Lafayette a un lieutenant, un geôlier et 21 agens de police et watchmen. M. Crossman propose d'augmenter quelque peu la police dans le 2me district et considérablement dans le 3e et 4e dont le personnel est manifestement insuffisant. Il recommande la nomination d'un chef de la police sous le titre de *High Constable*, de quatre capitaines (un par district), et de huit lieutenants, dont 2 par district. Le reste du personnel se composera d'agens de police et de watchmen qui devront tous se faire reconnaître par un costume particulier. A chaque incendie le capitaine du district devra se transporter sur le théâtre du sinistre en disponibilité pour porter tous les secours nécessaires et veiller à la sûreté publique.

Le message de M. Crossman dont nous ne donnons ici qu'une analyse extrêmement abrégée est plein de suggestions dont la sagesse et l'opportunité nous ont frappés. Il formera sans doute le programme des travaux des deux Conseils.

☞ La grande quantité d'avis qui nous sont parvenus hier soir a retardé la mise sous presse de notre journal ce matin. Nous nous sommes même trouvés dans la nécessité d'élaguer plusieurs avis qu'il nous a été impossible de composer, nous le publierons demain.

Conseils de Ville.

Les deux Conseils se sont réunis hier soir. Lecture est faite d'un message du maire, ainsi que divers autres documents. Jusqu'à onze heures, les deux conseils ont débattu le prix qui serait alloué à l'imprimeur pour les publications. Enfin, ne pouvant s'entendre, une commission a été choisie dans chaque chambre et le prix de 15 cents par carré a été fixé par elle.

Sur motion il a été décidé que le conseil des assistants-aldermen se réunirait pour sa prochaine assemblée dans l'hôtel municipal de la seconde municipalité.

A minuit et demi, les deux Conseils se sont réunis en commun pour procéder aux élections.

L'élection de l'imprimeur étant la première en ordre, le *Crescent* reçoit 23 voix et le *Delta* 12. Le *Crescent* est élu.

M. Wolf est élu avocat de la ville et M. E. T. Parker assistant avocat.

Les commissaires suivants ont été élus pour faire le recensement:

1er District—MM. Osborne et de Britton.
2me " Wm. Andry et Chs. Oemichen,
3me " Garcia et Mazerat,
4me " W. C. Terrill et Wm. Northern.

FEU D'ARTIFICES—C'est demain, qu'on ne l'oublie pas, que M. Catoir tire sur la Place Lafayette un grand feu d'artifices au bénéfice de l'asile des orphelines de la rue du Camp. Nous espérons que le public accourra en foule à l'endroit que nous venons d'indiquer, autant pour accomplir une bonne action que pour admirer un magnifique spectacle.

THEATRE D'ORLEANS—Ce soir, la *Favorite*, un des ouvrages les plus populaires du répertoire. Que les amateurs de bonne musique, que les admirateurs de Mme Wideman ne l'oublient pas.

Nous rappellerons également aux habitués que le bénéfice d'une des meilleures artistes de notre scène lyrique est fixé à jeudi. Il s'agit de Mme Fleury-Jolly dont le talent est de plus en plus et dont le succès dans les ouvrages qui lui sont réservés grandit chaque jour. Le spectacle se composera de la *Pie Voleuse* (Gazza Ladra) de Rossini, d'une chansonnette comique *Etre aimé ou mourir*, et d'un intermède de danse dans lequel paraîtront Mlles E. Baron et Hilariot.

NAUFRAGE.—Une lettre nous a été communiquée, annonçant que le steamer *Francis Jones* s'est jeté sur la côte de Grande-Constance, entre la baie Vermillion et la rivière Sabine, dans la nuit de vendredi 2 courant. Tout son chargement a été mis à terre, et l'on travaillait à remettre à flot ce steamer.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—On verra par une annonce insérée plus loin que les livres de souscription au chemin de fer des Opelousas sont ouverts dans les quatre districts de la Nouvelle-Orléans. Ils seront fermés le 1er du mois prochain pour ne recevoir ensuite de signatures qu'après l'élection des directeurs. Une assemblée des actionnaires aura lieu dans la salle du Lycée après-demain, jeudi, 15 du courant, pour nommer les directeurs. On souscrit, dans le 1er district, au bureau d'assurances du Crescent, rue du Camp, et à la Banque de l'Union, rue St-Charles, dans le 2me district, au bureau de M. Cohen, No 22, passage de la Bourse, et à l'étude de M. Chiapella, 37, rue Royale, dans le 3me district, au bureau de la compagnie des bateaux de remorque, bloc Mazercy, dans le 4e district, (Lafayette) au bureau de L. R. Kenny, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, à Alger au *Louisiana Dock* et chez MM. Seese et Segers, à Gretna, à la fonderie de Sylvester Bennett.

Congrès.

Séance du Sénat.

SENAT.—M. Weller présente une résolution demandant communication des contrats passés par le gouvernement pour la construction des phares sur les côtes du Pacifique. Adoptée. Le Sénat adopte également une résolution ordonnant au comité judiciaire d'examiner s'il ne conviendrait pas d'augmenter le traitement du juge de la Cour de District des Etats-Unis au Vermont.

Le débat sur les résolutions conjointes relatives à la non intervention est remis au lendemain.

Le Sénat s'occupe du bill pour suppléer aux lacunes existant dans les opérations du recensement. D'après le tableau de la population, la Californie perdrait un membre du Congrès, et la Caroline du Sud en aurait un de plus.

M. Geyer propose un amendement pour accorder à la Californie un représentant de plus. MM. Bradbury, Badger, Geyer, Gwinn et Seward soutiennent l'amendement que combattent MM. Pratt, Downs, Hale et Davis.

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—L'ordre du jour appelle la résolution de M. Jackson, représentant de la Géorgie, dont l'objet est de proclamer que les mesures de compromis sont définitives, et que le peuple et les représentans leur reconnaissent ce caractère.

M. Hillyer, de la Géorgie, présente, avec le consentement de M. Jackson, un amendement pour ajouter plus de force à la résolution. M. Stanley, de la Caroline du Sud, présente un autre amendement dans le même sens.

M. Fowler propose de déposer sur le bureau la résolution de M. Jackson. Il retire ensuite cette motion pour que celle de M. Stanley puisse être soumise à la Chambre. La motion du représentant de la Caroline du Nord est repoussée par 89 voix contre 88.

M. Jackson demande la question préalable: elle est rejetée par 85 voix contre 80.

M. Hillyer présente alors sa résolution portant en termes généraux que le compromis doit être considéré comme un règlement permanent. Il demande la question préalable.

M. Averet, de la Virginie, propose de déposer sa résolution et l'amendement sur le bureau. Cette motion est repoussée par 104 voix contre 78.

La question préalable est mise ensuite aux voix et adoptée par 97 contre 61.

M. Averett renouvelle sa motion qui est de nouveau écartée par 102 voix contre 74.

L'amendement est adopté par 103 voix contre 74.

La Chambre s'ajourne.

EUROPE.

Le steamer américain *Baltic* est arrivé à New York le 5 de ce mois avec des avis de Liverpool jusqu'au 24 mars et de Paris jusqu'au 22. On trouvera plus loin l'historique des quatre jours reçus par cet arrivage.

MEURTRE.—Le *Southern Sentinel* nous apprend qu'un meurtre a été commis le 6 de ce mois à la Grande Rivière, paroisse Iberville. La victime est un M. Ward. Le meurtrier se nomme William O'Hercy. Ce dernier, après quelques minutes d'entretien avec M. Ward, lui a asséné à la tête trois violens coups de bâton. M. Ward est mort le lendemain après avoir déclaré qu'il ignorait la cause de l'acte de violence dont il avait été l'objet. O'Hery s'est enfui, mais aux dernières dates le shérif de la paroisse était sur ses traces.

Le même journal nous apprend qu'un esclave loué par M. Robertson a été tué par un nègre de ce dernier.

KOSSUTH.—L'ancien gouverneur de la Hongrie a prononcé un discours le 6 de ce mois à Montgomery. Le lendemain il quittait cette ville pour se rendre à Charleston.

MEXIQUE.

Nous avons reçu par un arrivage de Vera-Cruz des journaux de Mexico jusqu'au 24 mars. A cette date la Chambre des Députés venait d'adopter à la majorité de 66 contre 20, la proposition suivante, émanant de MM. Baca, Garcia Rejon, Peña y Barragan, Zavala, Peraza et vingt-trois autres députés:

«La Chambre des sénateurs sera invitée à voter de préférence, le projet de loi sur la levée des prohibitions et sur la baisse du tarif que lui a remis la Chambre des députés en octobre de l'année qui vient de s'écouler.»

M. Rangel a proposé que cette invitation eût lieu par l'entremise d'une commission, ce que la Chambre a approuvé également, MM. Montes, Yañez et Ignacio Sierra y Rosso ont été nommes membres de cette commission.

La Chambre a encore approuvé le rapport de sa commission de justice sur les créances favorisées d'hypothèques spéciales.

Enfin, elle a renvoyé à la commission de gouvernement une proposition de M. Alcalde tendant à rappeler à M. Ramirez le vote qui lui a demandé communication des pièces relatives au règlement de certaines dettes connues sous le nom de conventions diplomatiques.

Les journaux nous apprennent que M. Ramirez a repris son portefeuille des mains de M. Fonseca qui le lui avait gardé par intérim. Il est rentré aux affaires juste à temps pour défendre, devant la chambre des députés, l'initiative du gouvernement qui a pour objet d'établir une zone libre au commerce sur la frontière du Nord. Cette question, en effet, a été agitée pendant quatre jours devant la chambre. La commission de finances avait proposé, dans son rapport, l'adoption du projet gouvernemental. MM. Ramirez, Justo Sierra et Gutierrez ont soutenu ce rapport; MM. Cuevas, Robles, Sierra y Rosso et Fuente l'ont attaqué, mais aux voix, il a été adopté, dans son ensemble, par 45 députés contre 44.

Nous puisons les faits suivans dans le *Trait d'Union*:

Tous les deux jours de débats, M. le juge Contreras a rendu son jugement dans l'affaire des assassins du Docteur Beistegui. José Maria Rivera, Fernando Santillan et José Medina sont condamnés à mort; l'exécution se fera au lieu ordinaire, et l'on coupera les mains droites aux cadavres pour les exposer au haut d'un poteau, sur le lieu du crime. Marcelino Esposa est condamné à six années de *presidio* à Veracruz, à compter du jour de l'exécution capitale de Rivera, Santillan et Medina, exécution à laquelle il assistera. Maria Reyes Gutierrez est acquittée. L'instruction se poursuivra contre José Maria Alvarado. Il sera remis à la veuve du docteur Beistegui et à M. le licencié Mariano Esteva y Ulibarri les objets leur appartenant, trouvés en la possession des coupables.

Le directeur de la fabrique de Tlalpam a été assailli, dans les environs du village de ce nom, par six hommes armés qui lui ont enlevé ses pistolets et tout ce qu'il possédait.

M. M. Schiafino, revenant de Guanajuato, a été rencontré par les voleurs qui l'ont dévalisé.

Trois magasins de la rue de Porta Coeli ont été forcés et volés; il est vrai qu'on a arrêté l'un des voleurs, nommé par Gregorio Albarran, et qu'on en a laissé échapper un autre appelé Antonio Martinez dit el Volador; mais qu'est-ce que cela prouve?

—Dans l'espace de quelques jours, il vient de mourir, à Mexico, trois anciens militaires, dans un état de détresse pénible à constater. Le premier, M. Vicente Gonzalez, colonel retraité, est mort dans la misère la plus complète, sans ressource pour se soigner pendant sa maladie, et sans laisser de quoi l'enterrer.

Le second, M. Pablo Juan Caballero, lieutenant colonel qui avait fait la guerre d'indépendance, avait été forcé d'entrer à l'hôpital d'où il a été renvoyé, ne pouvant payer les dépenses presque insignifiantes qu'il y occasionnait.

Le troisième, M. Miguel Cuesta, sous-lieutenant, est, dit un journal, mort littéralement de faim et de misère.

—Le gouvernement suprême a demandé aux gouverneurs d'Etats, si tous les étrangers ont pris, cette année, leurs cartes de sûreté, en leur recommandant d'appliquer l'amende de vingt piastres ou la peine de dix jours de détention à ceux qui auraient négligé de le faire.

—Le treize de ce mois, vers la nuit, on a ressenti un léger tremblement de terre à Guanajuato; comme c'est la première fois que pareille chose arrive dans cette ville, l'émotion y a été grande. On suppose que la secousse a dû être forte à Guadalajara.

—On vient de renouveler au sénat la proposition tendant à la prohibition des combats de taureaux dans le district.

Amérique du Sud.

Il a été reçu à New-York par le steamer *Empire City* des nouvelles intéressantes des républiques de l'Amérique du Sud.

ECUADOR.—Une flotille composée de deux barques et de quatre petits bâtimens a été rencontrée à la hauteur de Tumbez; on pense qu'elle porte l'expédition du général Florès destinée à envahir l'Ecuador. Aux dernières dates il régnait une grande agitation à Guayaquil et la population se mettait en état de défense. La corvette française la *Prudente* était mouillée en face du Consulat de France; elle a refusé d'obéir à l'ordre que lui avait transmis le gouvernement de s'éloigner pour ne pas intercepter le feu des batteries.

PEROU.—Il n'est question à Lima que de l'expédition de Florès. Celui-ci a enrôlé au Pérou environ 2,500 hommes, la plupart Irlandais et Allemands, et il a acheté le steamer *Chile*. Le bruit courait que six navires armés avaient quitté Callao le 7 mars ayant à bord une partie de l'expédition. On ajoutait qu'un navire ayant à bord 200 Chiliens avait rallié la flotte près de Callao. Il est certain que l'appui et le secours indirect du Chili sont acquis à Florès.

CHILI.—La tranquillité règne au Chili, et les habitans croient que l'ère des révolutions est terminée. Les affaires reprennent sur tous les points du pays. L'arrivée du steamer anglais *Vooyo* et du brick de guerre chilien *Meteor*, accompagnant le brick anglais *Eliza Cornish* et la barque américaine *Florida* ayant à bord les révolutionnaires du détroit de Magellan, a causé une vive sensation à Valparaiso. Les insurgés au nombre de 150 ont été conduits à terre sous bonne garde et devaient être exécutés sous peu. Ces misérables avaient formé le projet, lorsque le steamer Virago passerait par le détroit de Magellan pour aller dans l'Océan Pacifique, d'inviter à un banquet les officiers du navire et de les empoisonner. Grâce au pharmacien de la colonie, qui n'a point voulu se prêter aux désirs de ses compagnons, l'affreux dessein n'a pu s'accomplir.

Chronique Locale.

COUR SUPREME.—La Cour Suprême a rendu hier un arrêt qui [illegible] contre le jugement rendu par la Cour de District en faveur de Mlle [illegible] [illegible] dommages que le tribunal inférieur avait accordés à l'artiste. [illegible] par M. Placide, directeur du théâtre des Variétés. C'est ce dernier qui avait interjeté appel. Les avocats de Mlle Barron étaient MM. Eyma et Grailhe.

ENQUETES.—Le coroner Wilkinson a tenu hier trois enquêtes. La première sur le corps d'un nommé Alexander McGovern, mort à l'hôpital de Charité des suites des blessures provenant d'une chute. Il paraît que ce malheureux a été étendu à bord d'un navire par une ou plusieurs personnes. [illegible]

Une autre enquête a été tenue hier au corps de garde du 3me district sur le corps d'un Irlandais âgé d'environ 30 ans, dont le nom est inconnu, trouvé par les chars du chemin de fer de Pontchartrain, dimanche vers 6 heures de l'après-midi. Cet homme avait été tué par suite des blessures qu'il s'était faites en voulant sauter des chars. Verdict en conséquence.

La troisième enquête a été tenue sur le corps d'un jeune Bohémien âgé de 11 ans, nommé Cosmo Kalousky, tombé dans le fleuve, le 1er avril dernier, en face de la rue Jefferson. Verdict, noyé accidentellement.

DUEL.—Deux espagnols qui vendent du poisson au marché aux légumes du second district se sont battus en duel au couteau hier, au lac. Un des adversaires a été tué et l'autre est entre les mains de la police du 3me district.

Francois Hillaire, accusé d'avoir volé une quantité de linge à bord du navire Paolita, a été envoyé hier devant la 1re cour de district.

ABUS DE CONFIANCE.—Pierre Roveyra a été arrêté hier sous la prévention d'avoir commis un abus de confiance en s'appropriant une partie de l'argent qui lui avait été confié par un nommé Paul Lebreton.

—Un magnifique service en argent a été présenté hier au recorder Caldwell, par le capitaine Forno et la police du premier District, à l'occasion de son retour de la place de recorder qu'il a remplie avec tant de zèle et d'intelligence. De magnifiques discours ont été prononcés en cette circonstance.

—Le recorder Winter a pris son siége hier. En assumant les devoirs de sa charge, il a complimenté son prédécesseur et a demandé l'indulgence du public jusqu'à ce qu'il soit bien familier avec les devoirs qui lui sont imposés.

M. Wood, le nouveau greffier, est aussi entré en fonctions. On se rappelle que son prédécesseur est candidat pour la seconde justice de paix.

MEURTRE.—M. Dixon, propriétaire de l'établissement du TURNING MILL, rue Gravier, a été assassiné hier, vers six heures du soir, au café situé à l'encoignure des rues St-John et Gravier, par un nommé Wm. Foy, ingénieur, autrefois son employé. Le défunt était tranquillement assis à la porte du café, lorsque Foy s'élança sur lui et le frappa d'un coup de poignard qui causa sa mort presque instantanément. L'assassin a été immédiatement arrêté par quelques personnes présentes.

Nouvelles diverses.

—M. Emile de Girardin est de retour à Paris.

—Nous annoncions hier, dit le *Constitutionnel*, que la Banque de France allait porter à 100 millions la somme affectée aux avances sur effets publics. Nous recevons aujourd'hui de cet établissement la note suivante qui confirme nos informations: «Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance d'hier, 20 mars, a porté à 100 millions le crédit destiné aux avances sur effets publics français.»

—On a commencé aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, les travaux nécessaires pour la cérémonie d'ouverture pour la session du Sénat et du corps législatif qui doit avoir lieu le 29.

—On assure, dit la *Patrie*, que la mesure relative à la limite d'âge, qui a été prise au sujet de la magistrature, va être adoptée à l'égard de plusieurs autres administrations.

—On a répandu le bruit que le gouvernement avait l'intention de s'emparer du monopole des assurances. Cette nouvelle, dit la *Patrie*, est dénuée de tout fondement.

—Les inspecteurs généraux du ministère de la police et les agents sous leurs ordres sont aujourd'hui entièrement installés.

—Le *Morning Post* annonce que le comte Walewski est arrivé de Paris à la résidence de l'ambassade de France, dans Grosvenor square.

—Le refus fait par M. Dupanloup, évêque d'Orléans, d'entrer dans le conseil supérieur de l'instruction publique, a été fort commenté. On a rappelé à ce sujet, dit la *Presse*, que M. Dupanloup passait pour avoir adressé au gouvernement (de concert avec MM. les archevêques Mathieu et Donnet, de Besançon et de Bordeaux) une note pour l'engager à ne pas faire une part trop large dans l'enseignement au clergé, qui n'était pas prêt à accepter l'héritage. Cette note aurait été produite avec l'assentiment d'une quarantaine de prélats.

—On se rappelle les dispositions du décret du 1er mars fixant à 75 ans l'âge obligé de la retraite pour les membres de la cour de cassation, et à 70 ans pour les membres des cours d'appel et des tribunaux de première instance. Par un décret enregistré au *Moniteur* de ce jour, la première de ces dispositions, la limite de 75 ans, est applicable de plein droit au premier président de la cour des comptes, aux présidens de la chambre et aux conseillers maîtres près la même cour; la limite de 70 ans est applicable aux conseillers référendaires.

Les articles 2 et 3 du décret du 1er mars, en vertu desquels les magistrats, mis à la retraite à raison de leur âge, sont dispensés de justifier d'infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions, deviennent également applicables à la cour des comptes. Ces magistrats ne cesseront d'ailleurs leurs fonctions que lorsqu'ils seront remplacés.

Enfin, le décret du 19 mars établit que la cour des comptes peut prononcer d'office, contre ceux de ses membres qui manqueraient à leurs devoirs, la censure, la suspension de fonctions, la déchéance.

Achèvement du Louvre.

Le décret relatif à l'achèvement du Louvre a été publié le 21 mars par le *Moniteur*. Il est daté du 12 mars. Les considérans, que nous publions textuellement, font connaître les travaux qu'il s'agit d'exécuter.

«Considérant que la réunion du palais du Louvre à celui des Tuileries, commencée sous le règne de Louis XIV et continuée par l'empereur Napoléon, est une œuvre nationale qu'il importe d'achever;

«Considérant que le plan projeté offre l'avantage de réunir dans la même enceinte, indépendamment d'un local destiné aux expositions annuelles de peinture, plusieurs des établissements du pouvoir, les ministères de l'intérieur et de la police générale, les télégraphes, l'imprimerie nationale et des locaux militaires suffisantes.»

Le décret porte que les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis; il approuve les plans et devis qui ont été présentés et qui resteront déposés aux archives du ministère d'Etat; il alloue 25,[illegible] fr. pour l'exécution de ce projet et pour la construction d'une orangerie [illegible] de la grande galerie. Le crédit est ainsi réparti: en 1852, 2 millions; pour chacune des années 1853, 1854, 1855, 6 millions; pour 1856, 5,[illegible] fr.

Revue du Carrousel.

Le Président de la République a passé le 21 mars à midi, dans la cour des Tuileries, la revue de la 1re brigade de la 1re division de l'armée de Paris. Ces troupes, au nombre de 6,000 hommes, étaient sous les ordres des généraux Carrelet et de Cotte.

Le Président, après avoir passé dans tous les rangs, a fait former le cercle à son état-major, puis il est descendu de cheval pour faire une distribution de croix et de médailles d'honneur donnant le droit à une pension de 100 fr. (article 11 du décret du 22 janvier 1852).

Le Président qui portait lui-même la nouvelle médaille, a fait précéder la remise des croix et des médailles de l'allocution suivante:

«Soldats!

«En vous donnant pour la première fois la médaille, je tiens à vous faire connaître le but pour lequel je l'ai instituée. Quand on est témoin comme moi de tout ce qu'il y a de dévouement, d'abnégation et de patriotisme dans les rangs de l'armée, on déplore souvent que le gouvernement ait si peu de moyens de reconnaître de si grandes épreuves et de si grands services.

«L'admirable institution de la Légion-d'Honneur perdrait de son prestige si elle n'était renfermée dans de certaines limites. Cependant combien de fois ai-je regretté de voir des soldats et des officiers rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique par la durée de leur service, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie. C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille.

«Elle pourra être donnée à ceux qui se sont rengagés, après s'être bien conduits pendant le premier congé; à ceux qui auront fait quatre campagnes; ou bien à ceux qui auront été blessés ou cités à l'ordre de l'armée.

«Elle leur assurera 100 fr. de rente viagère. C'est peu certainement, mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine et qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens que celui qui le porte est un brave.

«Cette médaille ne vous empêchera pas de prétendre à la croix de la Légion d'Honneur, si vous en êtes jugés dignes; au contraire, elle sera comme un premier degré pour l'obtenir, puisqu'elle vous signalera d'avance à l'attention de vos chefs. Vous ne cumulerez pas les deux traitemens, mais vous pourrez porter les deux décorations; de même si un sous-officier, caporal ou soldat auquel aurait été décernée la Légion-d'Honneur, vient à se signaler encore, il pourra également être décoré de la médaille.

«Soldats, cette distinction est bien peu de chose, je le répète, au prix des services immenses qu'ici et en Afrique vous rendez à la France, mais recevez-la comme un encouragement à maintenir intact cet esprit militaire qui vous honore, portez-la comme une preuve de ma sollicitude pour vos intérêts, de mon amour pour cette grande famille militaire, dont je m'enorgueillis d'être le chef, parce que vous en êtes les glorieux enfans.»

Après cette distribution, le prince Président est remonté à cheval, et puis, à la voix des chefs, les troupes se sont ébranlées pour le défilé, qui a eu lieu au milieu des cris de *vive Napoléon!*

Espagne.

On écrit de Madrid, le 16 mars.

L'autorité a procédé, dans la capitale, à quelques arrestations, et notamment à celle de l'ancien député montagnard, M. M. Rivero. On dit que des papiers importans ont été saisis au domicile de ce député. La police a fait une visite domiciliaire chez M. Bulnes, une perquisition rigoureuse a eu lieu, mais rien de répréhensible n'a été trouvé, car M. Bulnes n'a pas été arrêté.

Les généraux Marquesi et Mendinilla se rendent à Cuba avec le général Concha. Ils remplaceront sans doute les généraux Manzano et Leymerick, qui reviendront en Espagne avec le général Concha.

On lit dans l'*Heraldo* du 16 mars:

«Ce n'est pas en vain que nous avons eu confiance en la droiture, l'impartialité et l'indépendance de nos tribunaux devant lesquels nous étions cités comme éditeur avec circonstances aggravantes. Une énorme amende de 15,000 de réaux (3,000 fr.), sans précédent dans l'histoire des persécutions de la presse, était demandée contre nous par le fiscal par intérim, M. Sosa. Après une courte mais éloquente défense de notre ami distingué M. Estevan Collantes, nous avons eu le plaisir d'entendre l'arrêt de six respectables magistrats qui nous ont déclarés non coupables.»

—La révocation du général Concha du commandement de l'île de Cuba continue à être l'objet de toutes les conversations politiques à Madrid, et avec raison, car la forme insolite de la révocation, les grands mérites de la personne révoquée, la confiance qu'elle inspire dans le pays placé sous son commandement, et toute de [illegible] pour la fin de toute [illegible] portion d'un grand événement politique.

—Le marquis del Duero, frère du général Jose de la Concha, écrit au journal le *Heraldo* une lettre dont nous extrayons le paragraphe suivant:

«Ma position, comme tout le monde sait, ne me permet pas d'entrer dans des détails sur les causes qui ont motivé les dissidences entre le gouvernement et le capitaine général de Cuba. Mais ce que je puis assurer dès à présent, c'est que l'unique objet de la sollicitude de mon frère a été d'extirper d'inexcusables abus et de moraliser l'administration confiée par la reine à sa loyauté, de mettre l'île en état de défense contre les tentatives des aventuriers du nord, et qu'il s'est borné chaque jour à proposer au gouvernement les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat, sans faire une innovation sociale, une seule réforme politique, sans même se hasarder à faire dans les dépenses de l'armée une seule des nombreuses économies proposées et possibles. Le gouvernement n'a pas jugé à propos de répondre à ses rapports.

«Si par hasard il a établi quelque nouvelle institution administrative, comme celle de la garde civile, il ne l'a fait que quand les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ce pays ont rendu cette mesure nécessaire à sa défense.»

Le marquis del Duero se proposait de saisir le Parlement de cette question, mais, d'après les attaques et les insinuations dont son frère a été l'objet, il n'a pas cru devoir attendre la réunion du Parlement pour provoquer des explications.

L'un des écrivains les plus distingués et les plus brillans de la presse parisienne, M. EUGENE PELLETAN, a publié dans le *Siècle* l'article suivant où il invoque la clémence en faveur des proscrits, des transportés, des prisonniers. C'est une page éloquente que nous nous empressons de reproduire:

LA CLEMENCE.

Chaque jour la presse ministérielle nous annonce que la révolution est vaincue, que la résistance est tombée, que la paix est rentrée dans les esprits, que la France, désormais soumise et heureuse de sa soumission, est unanime à saluer le nouveau pouvoir.

La France est unanime, dites vous, et c'est là tout, et vous suspendez votre phrase, la, comme si le sens était complet. Mais vous oubliez la conclusion, mais vous devez conclure que le gouvernement peut maintenant d'étendre sa politique, car le danger est toujours la mesure de la rigueur.

Et cependant, chaque semaine un nouveau convoi de prisonniers arrive à Brest et attend là, dans une morne angoisse, l'heure de la transportation. Nous ne venons pas juger une seconde fois ces hommes déjà jugés. Nous ne prétendons pas faire en ce moment leur part de culpabilité. Dieu seul peut faire cette part exacte dans les temps troublés où nous vivons!

Encore un jour peut-être et le télégraphe aura parlé. Un vaisseau appareille, les prisonniers vont partir. Reviendront-ils jamais? Ils vont subir leur châtiment derrière l'horizon. Mais avez-vous songé que la faute a rejailli autour d'eux et reverse sur d'autres têtes une partie de l'expiation; qu'ils ont là, au moment du départ, des mères, des sœurs, des femmes, des veuves avant l'heure, réduites à porter d'avance le deuil d'une affection vivante?

Le vaisseau est parti. Il fuit à travers l'immensité, de l'autre côté du couchant, le flanc plein de gémissemens et de sanglots, comme un enter flottant qui porte la sentence d'un monde à un autre monde, et lorsque le vaisseau aura plongé sous l'horizon pour disparaître à jamais, ne laissant derrière lui qu'une traînée d'écume, avez-vous songé qu'il y aura un jour autant de larmes que de gouttes d'eau dans son sillage!

Avez-vous songé qu'à ce moment suprême, des femmes, debout sur la grève, lèveront les bras au ciel pour jeter un dernier adieu à un éternel absent, mort désormais pour leur regard, et que, chaque année, quand reviendra le printemps, elles baisseront leur voile de tristesse pour ne pas voir le soleil qui sourit ici et qui tue peut-être ailleurs?

Avez-vous senti une compassion, une seule, c'est assez, remuer en vous à cette pensée! Ah! je bénis alors la complication de la destinée humaine qui entraîne l'innocent, par une mystérieuse solidarité, dans la peine du condamné! Dieu l'a voulu ainsi pour racheter sans doute la peine du condamné par le mérite de l'innocence.

Eh bien! vous, qui que vous soyez, confidens du pouvoir qui pouvez lui parler à cœur ouvert sans être suspects, dites-lui que la pitié est nationale, qu'elle est française, qu'elle est toujours bienvenue comme la voix de la patrie qui redemande après la tempête même tous ses enfans.

Dites-lui qu'elle est une vertu politique, du moins dans l'histoire, bien plus encore, la vertu politique par excellence, puisque toutes les constitutions en ont exclusivement réservé la gloire à la première magistrature de l'Etat; que presque toujours les nouveaux pouvoirs ont voulu dater leur règne d'une amnistie, comme si l'amnistie était en quelque sorte leur véritable investiture.

Dites-lui que si la rigueur est nécessaire pour le salut d'une nation, l'arithmétique de la rigueur strictement nécessaire est toujours incertaine, et qu'erreur pour erreur, il vaut encore mieux dans l'incertitude incliner vers l'indulgence que vers la sévérité; car, devant Dieu, une larme de trop est toujours comptée.

Dites-lui que la foudre est tombée alternativement sur tous les partis: que les murs des prisons ont retenti depuis soixante ans du mécompte de toutes les idées, tour à tour trahies par la fortune et emprisonnées derrière les mêmes verroux, pour que la force apprît par le flux et le reflux de ces vicissitudes à être miséricordieuse après la victoire.

Dites-lui qu'un acte de clémence est encore le meilleur otage à prendre contre la destinée, que celui-là peut braver la colère des partis qui a pris sur eux l'avantage du pardon. Car, s'il a été fort le jour du combat, il a été plus fort le lendemain; il a prouvé sa force en étant généreux. Or, prouver sa force, c'est la doubler.

Dites-lui que la peine laisse toujours après elle un souvenir, qu'autrefois une insurrection éclata dans une campagne de l'Isère pour renverser en pleine paix le gouvernement établi, et qu'au premier pas le sol s'ouvrit tout à coup pour la dévorer tout entière jusqu'au dernier insurgé, jusqu'à un enfant. Il y a de cela bientôt quarante ans. Le fils a enterré depuis lors le vieillard; une autre génération est venue. Eh bien! la place où cette insurrection tomba dans son sang, sous le coup de la justice, est encore marquée d'une croix noire dans les esprits, et l'homme de la seconde génération qui passe par ce chemin découvre la tête pour ne pas voir le champ d'expiation.

Dites-lui que la vie, même la plus pleine d'années, est encore courte à notre soleil; que la vieillesse, en définitive, c'est demain; que nous avons tous [illegible] comme une bonne œuvre à mettre de côté et nous ne voulons pas laisser le temps passer [illegible]. Le [illegible] vient, [illegible] approche; à cette heure solennelle, on repasse sa vie entière d'un dernier regard, ta murmures encore une dernière parole comme la répétition du témoignage que tu vas porter sur toi-même à l'éternité. Tu peux, dire alors à Dieu, qui attend penché sur ton âme: J'ai été clément, j'ai bien vécu.

Dites-lui enfin ce que le cœur vous dira, et allez chercher les hommes de l'Evangile, les prêtres, les évêques pour parler avec vous au nom du Christ qui a fait un précepte du pardon, et demandez lui tous ensemble, par toutes les voix de la charité, de proclamer le grand jubilé politique qui apaisera les cœurs, qui rapprochera les hommes, afin qu'un jour des épreuves entre les peuples, la France trouve toutes ses forces réunies pour porter plus glorieusement son nom devant l'Europe.

Nous ne venons pas, soyez en persuadés, provoquer l'émotion sur les tristesses du moment pour retourner ensuite contre le pouvoir cette émotion. Cela serait la plus misérable, je ne dis pas assez, la plus odieuse de toutes les manœuvres de parti. Elle irriterait au lieu d'attendrir. Elle ferait saigner la blessure uniquement pour aggraver la souffrance.

Mais s'il est vrai, comme on le dit, que le pouvoir croit sa responsabilité engagée par une amnistie, et que pour la dégager, il interroge la France du regard et appelle l'opinion publique à son secours. Oh alors que l'opinion publique lui réponde; qu'elle ratifie d'avance l'intention du pouvoir. Il y a eu parfois dans notre humble vie d'écrivain des momens de lyrisme où nous nous sentions tellement possédé de la vérité que nous demandions à Dieu toutes les voix de l'homme pour porter autour de nous notre conviction. Ah! si cette puissance de persuasion pouvait descendre aujourd'hui sur notre parole, nous bénirions encore le ciel de toutes nos heures trompées, nous trouverions notre destinée suffisamment remplie, nous aurions contribué à sécher une larme, et partout où il y aurait un exilé rappelé, notre nom serait mêlé à un bonheur!

EUGENE PELLETAN.

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XVIII.

L'HABIT DE SOIE ET L'HABIT DE VELOURS.

Et maintenant, que l'on nous permette d'abandonner notre excellent abbé, qui ne nous donne aucune crainte, douillettement couché qu'il est dans le lit de son ami le desservant de la chapelle Notre Dame de Lorette, pour suivre nos deux époux, qui sont, on a pu le remarquer, nos héros de prédilection.

Leur double existence est désormais fondue en une seule. Ils sont jeunes, ils se sentent forts, ils ont de quoi vivre quatre ans, et il faudrait une catastrophe bien terrible et bien mal fondée pour les séparer.

Hélas! le malheur est comme la mort, invisible, on ne le devine que lorsqu'il nous touche, à la douleur!

Olympe fit mener droit chez elle, c'était à deux pas.

Par son ordre, la femme de chambre avait apprêté toutes ses hardes et tout son linge. Cela tout ce qui emplissait la chambre à coucher. Olympe venait à peine de réfléchir à la difficulté qu'il y aurait de voyager avec un pareil bagage, que Bannière avait déjà trouvé le moyen d'éviter cet embarras.

On fera, dit-il, de tout cela une énorme caisse que nous adresserons à Lyon, tandis que nous, libres et sans attirail, nous irons chercher notre maison et attendre l'arrivée des effets.

—Alors, aidez-moi, dit Olympe, car vous avez raison.

Et Bannière se mit à empiler avec Olympe dans les coffres tout ce qui faisait la fortune de ce ménage.

Tandis qu'ils s'occupaient ainsi, joyeux et empressés, la femme de chambre accourut d'un air affairé et tout aise à sa maîtresse qu'elle avait quelque chose à lui dire.

—Eh bien! venez, dit Olympe.

La femme de chambre s'approcha effective et parla bas à l'oreille de sa maîtresse.

Olympe rougit. Bannière la vit rougir, rougit lui-même et détourna les yeux.

Hélas! pauvre Bannière, il croyait deviner que sa présence était déjà une gêne pour sa femme. Olympe réfléchit un moment.

—Qu'avez-vous, Olympe? demanda alors Bannière avec plus de tendresse encore que d'inquiétude jalouse.

—Quelque chose de désagréable m'arrive, mon ami, dit Olympe.

—Oh! alors, dites vite.

—C'est M. de Mailly qui m'envoie un messager.

—M. de Mailly!

—Oui. Il est parti cette nuit pour Vienne, et avant son départ.....

—Il vous écrit?

—Je le crois.

—Ah! fit Bannière.

—Faut-il que je le reçoive, demanda Olympe naturellement.

—Comme il vous plaira, Olympe.

—Ce n'est pas répondre, cela.

—Vous êtes maîtresse absolue.

—Vous ne comprenez pas, dit Olympe levant les yeux. Je ne vous demande pas si vous me permettez que je reçoive le messager; je vous demande s'il est convenable que je le reçoive, moi, ou non.

—Vous êtes plus délicate et plus savante que moi en ces matières, chère Olympe, dit Bannière dont le cœur battait plus vivement qu'il n'eût voulu lui-même, et dont la voix, quoique adoucie, tremblait de jalousie.

—Alors, cherchez ce messager, et faites-le entrer, dit Olympe à la femme de chambre.

Celle-ci sortit aussitôt, avec cette joie que les serviteurs éprouvent toujours lorsqu'ils sont parvenus, de façon ou d'autre, à embarrasser leurs maîtres.

Cinq secondes après, le messager entra. Il tenait une lettre assez large. Il plaça une lettre.

—Pour Mlle Olympe de Clèves, de la part de M. le comte de Mailly, dit-il.

Puis, comme en ce moment il venait d'apercevoir le jeune homme debout et pensif à sa place.

—Ou pour M. Bannière, ajouta-t-il.

Sur quoi, saluant avec respect, il se retourna sans témoigner le moindre embarras, lui, quoique pendant venait du troubler si réellement le nouveau ménage.

Olympe avait reçu la lettre et la tenait dans sa main. Elle fit signe à la femme de chambre de sortir et resta seule avec Bannière.

Elle tendit alors la lettre à son mari.

—Cette lettre est à vous, dit elle, comme tout toutes celles que je recevrai désormais.

—Non, répondit Bannière, plein de joie et de tristesse à la fois, non, c'est à vous qu'elle a été remise, Olympe; lisez.

—Pourquoi ne lisez-vous pas, mon ami?

—Parce que je sais d'avance tout ce qu'il y a dans cette lettre.

—Vous le savez!

—Je le devine.

—Vous!

—Sans doute, il n'est pas bien difficile, à moi surtout, de deviner ce que peut vous écrire un homme qui vous aime et qui vous perd.

—Mais puisque la lettre s'adresse aussi bien à vous qu'à moi! à dit le messager.

—Oui, mais je sais aussi ce que l'on peut me dire, à moi.

Olympe lui prit les deux mains.

—Voyons, Bannière, lui dit-elle tendrement, faut-il que dès la première heure de notre mariage, une lettre qui m'arrive sans que je le veuille, sans que je le sache, jette du trouble dans votre esprit? Voyons, lisez, ce n'est peut-être point ce que vous supposez.

—Croyez-vous que ce soit une menace? dit Bannière en étendant la main vers la lettre et en fronçant le sourcil.

Mais alors ce fut Olympe qui la retira à elle.

—Non, dit-elle bravement, l'homme qui a écrit cette lettre, croyez-moi, Bannière, cet homme est incapable d'une lâcheté.

—Vous savez ce qu'il y a dans son cœur, dit Bannière avec amertume.

—Oui, dit Olympe.

—Alors vous devez aussi savoir ce qu'il y a dans sa lettre, et il est inutile que nous la lisions.

—Oui, dit Olympe, il est inutile que nous la lisions, dans ce moment-ci surtout. Nous la lirons plus tard, là bas, quand il sera à Vienne, lui, sur les bords du Danube, et nous dans notre petit palais de Lyon, au bord de la Saône.

Et, jetant un bras autour du cou de son mari, Olympe glissa dans la poche de son habit cette lettre qu'il s'obstinait à refuser.

Le sourire, le sacrifice de sa femme, achevèrent de désarmer Bannière et de rassurer son cœur.

—Fou de la jalousie! s'écria-t-il; j'ai la plus belle, la plus tendre et la plus honnête des femmes.

—Et même la plus amoureuse, mon mari.

—Seulement, continua Bannière, cette femme, mettons la vite en sûreté, et puisque je ne veux pas lire ses lettres, faisons en sorte qu'elle n'en reçoive pas.

Et avec un enjouement toujours croissant.

—Aux paquets! cria Bannière, aux paquets!

Et il se remit avec Olympe à entasser les hardes dans la grande caisse.

—Et le fiacre? dit Olympe, qu'est-il devenu?

—Il attend toujours.

—Le gardez-vous donc?

—Il nous mènera jusqu'à ce que ses chevaux ne puissent plus marcher.

—Et alors?

—Alors nous serons quelque part, nous aviserons. L'essentiel pour moi, et j'espère pour vous, Olympe, c'est de partir, de quitter Paris.

—Très bien! Mais pour voyager la nuit, mon cher Bannière, vous voilà un peu bien légèrement vêtu!

—Je l'étais bien plus légèrement encore quand je suis arrivé à Paris, courant après vous!

—N'importe!

—Allons, dit en riant Bannière, voilà déjà la femme qui méprise l'habit de noces de son mari!

—Dieu m'en garde, mon cher Bannière, et mon respect pour lui est si grand au contraire que je veux en faire une relique.

Elle appela la femme de chambre.

Mlle Claire entra.

—Ouvrez le coffre de citronnier, dit Olympe, et apportez-moi cet habit de velours que vous savez.

—Un habit d'homme! dit Bannière.

—Oui, monsieur, un habit d'homme, dit en souriant Olympe.

Le visage de Bannière se rembrunit.

—Olympe, dit-il avec tristesse, le temps est passé où le novice des jésuites pouvait entrer dans les habits de M. le comte de Mailly.

—Taisez-vous, cœur grossier, dit Olympe en tendant l'habit de velours à Bannière; regardez cet habit, reconnaissez-le et rougissez de honte.

Bannière approcha l'habit des flambeaux.

—Mais, en effet, s'écria-t-il tout joyeux, je connais cet habit!

—C'est l'habit de velours que vous aviez commandé, et que l'on vous a apporté le jour même où vous avez été arrêté à Lyon par ordre des jésuites, cet habit que vous n'avez certes pas mis que pour l'essayer, Bannière, je l'ai gardé, moi; tous les jours je le regardais, tous les soirs je le baisais. J'ai enfermé dans ses poches les parfums que j'aimais; ah! cet habit, c'était, avec le souvenir, à peu près tout ce qui nous restait de nos journées d'amour et de bonheur; c'était comme une mémoire embaumée du temps qui n'était plus et qui répandait son parfum dans ma maison et dans mon cœur.

Bannière poussa un cri de joie, se dépouilla de son habit de soie, passa l'habit de velours et se jeta dans les bras d'Olympe, tandis que Mlle Claire, peu accoutumée aux scènes [illegible] [illegible] l'habit qu'elle enfermait dans le grand coffre avec les autres effets d'Olympe.

[illegible] ne fallait [illegible] [illegible] [illegible] qu'on l'avait oublié.

Olympe et Bannière s'enveloppèrent du même manteau, prirent les clefs du coffre que le fiacre mit sur son impériale et conduisit à la grand roulage de la rue Montmartre.

Bannière le fit enregistrer, paya les premiers frais, puis, après être convenu du prix avec le cocher de fiacre pour deux journées de voyage à douze livres chacune, ces deux heureux congédièrent Mlle Claire, en lui faisant un salaire dont elle parut satisfaite; et, avant que le jour fût venu, la franchissaient la barrière de Fontainebleau, humant avec une volupté infinie les vapeurs froides de la rivière et les émanations de la vallée de Gentilly, un peu moins boueuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'on y blanchissait beaucoup moins de monde parisien.

Le cocher, qui faisait tranquillement ses deux petites lieues à l'heure, et qui chantait sur son siége, heureux d'avoir trouvé de si bonnes pratiques, se demandait pourquoi, avec un peu de diplomatie, il ne réussirait pas à conduire ces jeunes mariés au bout du monde à raison de douze livres par jour.

XIX.

LA PETITE MAISON SUR LA SAONE.

Malheureusement, rien n'est plus éventuel que les calculs de ce monde, même ceux que font sur leurs siéges les cochers de fiacre.

Olympe était devenue trop économe depuis la veille, pour aider le brave homme, qui spéculait sur elle et sur Bannière, dans sa spéculation.

Si bien qu'elle fut dans ce fiacre, côte à côte avec Bannière, elle réfléchit que jamais, l'un dans l'autre, on ne ferait plus de douze lieues par jour pour douze francs.

Elle réfléchit que l'on mettrait douze jours pour aller à Lyon, et que pendant ses douze jours, il faudrait nourrir un peu les chevaux, beaucoup le cocher.

Que le cocher mettrait douze jours à revenir, et que, naturellement, il faudrait payer le retour comme on avait payé l'aller.

Aussi, dès le soir du premier jour, en arrivant à Fontainebleau, Olympe fit-elle part à Bannière des réflexions qu'elle avait faites, et en vertu de ces réflexions, qu'approuva pleinement Bannière, le cocher reçut le prix de ses deux journées et fut congédié.

Olympe alors fit prix avec un voiturier qui suivait le carosse de Lyon pour les bagages. Il ajouta un petit cabriolet à ses bourçons. Cela nécessitait d'aller au pas, mais le carosse lui-même allait au pas.

La poste seule courait, à cette bienheureuse époque; mais Olympe et Bannière étaient devenus les époux les plus raisonnables de la terre: ils ne se trouvèrent pas assez riches pour courir la poste.

On se contenta donc joyeusement du cabriolet.

A cinq heures du matin, tous deux y étaient installés le lendemain et se mettaient en route.

Enfermés derrière des rideaux de cuir, lors qu'il faisait froid ou sombre, cheminant sur les bas côtés de la route quand le chemin était beau et pittoresque, dînant de bon appétit, dormant dans des hôtelleries propres, ils mirent dix jours à faire le voyage et sauf la fatigue jamais voyage ne fut aussi joyeux et aussi charmant dans son autonomie.

C'est qu'aussi, depuis le temps qu'ils ne s'étaient vus, les deux époux avaient tant de choses à se raconter! L'amour est si bavard, et si complaisant à écouter, le bras d'Olympe était si moelleux lorsqu'il reposait sur celui de Bannière, cette route était une si agréable manière de long chemin qu'ils avaient à parcourir avant d'arriver au bout de leur jeunesse et à la fin de leur bonheur!

Et comme on s'entretint du bon, de l'excellent, du digne Champmeslé! comme ses deux obligés, reconnaissans jusqu'à l'enthousiasme, surent analyser les faiblesses de cette nature délicate, les délicatesses de ce cœur généreux! comme ils remercièrent Dieu d'avoir envoyé sur leur passage le trésor qu'ils avaient eu le bonheur de rencontrer!

Champmeslé avait bien raison.

La légitimité du bonheur donne quelque chose de serein et de noble aux joies terrestres!

C'est pour la conscience une si douce auxiliaire, qui, désormais endormie, elle représente pureté donné, consultée, l'impression exacte et inflexible du juste et de l'injuste, comme une pierre de touche apprécie le cuivre et l'or.

De sorte que beaucoup de jurements qui avaient porté à faux se redressent de sorte que l'on commence à voir les hommes sous un autre jour, et que l'on distingue d'une façon énergique cette ligne si souvent effacée qui sépare le bien d'autrui du bien personnel.

La conversation, en passant par toutes les phases, avait souvent effleuré M. de Mailly. Bannière, en homme d'esprit et en homme plein d'indulgence amoureuse, comprit la nécessité de se blaser une bonne fois sur cette accusation de leur passé mutuel.

Olympe, surprise d'abord, comprit bien vite ce que se passait dans le cœur de son mari, et mit son mari à se débarrasser de ce fardeau cuisant qu'on appelle l'amour propre jaloux.

C'est difficile, facile, elle n'avait qu'à [illegible] parler son cœur.

Elle expliqua sa vie avec le comte, la dépendance qu'il avait fallu, combien elle était perdu dans la route sombre qui s'était entrée l'honneur de cour et l'honneur humain. Elle le présenta noble, généreux, et [illegible] parfait, et prouva à Bannière la faveur du cœur de cet homme, qui ne [illegible] quand pour être heureux, que le bonheur.

(*La continuer.*)

(*La continuer.*)

POSTSCRIPT

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Vote sur la Convention.

[illegible]

Mobile, 12 avril.

La malle de l'est est arrivée aujourd'hui, elle porte les dates de New York du 6, de Baltimore du 7 et de Charleston du 9.

☞ Les capitalistes et les citoyens en général sont priés de se rappeler que la vente de la succession Fanning commence demain à l'Arcade de Banks.

☞ Voir l'annonce.

Nous sommes autorisés à annoncer que toutes les propriétés seront vendues sans réserve ou limitation.

☞ Le caveau des dames chez Mlle Massey, rue de Chartres No 60, sera continué aujourd'hui. Il sera offert un grand et superbe assortiment de marchandises qui seront vendues sans réserve. La vente commencera à 10 heures.

☞ La belle cave de vins et eaux-de-vie de choix, etc., sera vendue aujourd'hui à 11 heures à la résidence du capitaine Holmes, 121, rue du Canal. Ces choix de vins sont des meilleurs crûs et toutes les marques sont sur la liste. On trouvera 100 caisses Château Haut Brion, de la récolte de 1840, garanties pour être la marque véritable d'Eugène Larrieu. On pourra se procurer des catalogues au bureau de MM. J. A. Beard et May, avant la vente.

Aux Ebénistes et Charpentiers.

☞ L'attention des ébénistes est appelée à une grande vente d'Acajou, bois de Rose et noyer noir, qui aura lieu jeudi le 15 du courant, à midi, au magasin d'encan de M. Barnett Jr. & Frère, encoignure des rues Chartres et St-Louis, comprenant une facture de 30,000 pieds, avec un grand lot de barreaux en acajou, poteaux, pieds pour tables et lavabos, &c. récemment reçu de New York, le tout sera vendu en lots à la convenance des acquéreurs. Conditions—comptant. Vente positive et sans aucune réserve. 13av

Grande vente de Marchandises sèches.

☞ L'attention particulière des marchands de la ville et de la campagne est appelée à la vente par catalogue des marchandises sèches de tous genres qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin de F. H. Peutpein, No 6, rue du Canal.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

LUNDI SOIR, 12 MARS.

Ce matin à l'ouverture du marché, la demande était modérée, mais depuis, elle s'est améliorée, et malgré la fermeté du tant 10,000 balles ont été vendues aux anciens prix. Nous cotons middling à good middling, de 7 à 8 cts.

Environ 100 boucauts de tabac ont été vendus aux anciens cours.

Le sucre a été en bonne demande, et les ventes se sont élevées à 800 boucauts. 900 barils de mélasse ont été pris de 18 à 25½ cts le gallon de fermentés et prime.

Le marché aux farines a fléchi par la suite de la tendance à la baisse du Nord. Il s'est vendu 4,000 barils, dont 1,500 Ohio, de $3 60 à $3 62½, et quelques marques extra Illinois et St-Louis de $3 75 à $5. 3,000 sacs de maïs ont été pris de 46 à 47 cts le boisseau.

Environ 5,000 barils ont été vendus à $17 25 pour le mess non-inspecté, et $17 25 l'inspecté. En détail on obtient $17 50. Le lard est en bonne demande; 100 barriques ont été prises à 11 cts pour les côtes clear, 9¾ cts les côtes Ribbed, et de 7¾ à 7½ cts pour jambons. La graisse est en demande; 9 cts ont été refusés pour le prime en baril. Quelques petits lots ont été pris de 8¾ à 9 cts. Un lot de 300 barils a été vendu à des cots Illinois tenus secrètes.

Environ 800 sacs de café ont été pris de 9¼ à 9½ cts la liv.

Le whiskey est languissant à 17 cts le gallon rectifié.

CHANGE.—Le change est en demande modérée aux cours précédens. Nous cotons: Sterling, 8¾ à 10; Francs, 5fr. 27½ à 5fr. 22½; Traites sur New-York, à 60 jours, 1 à 1¾ pour cent d'escompte; Checks à pair.

Le fret est très ferme.—Deux navires ont été frétés pour Liverpool à ⅝ d.; deux pour le Havre à 1⅛ c. et un pour Gênes à 1¼ c.

MM. CHRIST. ADAMS Jr; A. B. ROMAN, JAMES ROBB

Feront soutenus l'élection du 3 mai prochain comme commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, par

Un grand nombre d'actionnaires.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nlle-Orléans, 7 avril 1852.

LES scrips de cette Compagnie pour 1851, ont été reçus et sont prêts à être délivrés.

L. MATHEWS, Agent. 8av—1m

MARCHANDISES NOUVELLES.

☞ Nous appelons l'attention du commerce aux marchandises récemment reçues par le steamer Philadelphia.

90 caisses indienne de printemps, genre nouveau

6 do linons à dessin, do do

2 do mousseline à point blanc.

Aussi, un beau choix de gingham, barége, &c.

NORTH BROTHER & Co.

☞ Le navire autrichien CZOERNITZ, capitaine G. Palcurich, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue Hôpital. Les marchandises, dont les permis n'auront point été pris sous le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 10 av—

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire autrichien CZOERNITZ, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 10 av—3t

[illegible] DE RECOMPENSE.

PARTI [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] AVET [illegible]

VIN blanc en caisses—47 caisses Haut-sauterne, à vendre par J. & J. TARDOS, 28 mai. 22, Vieille-Levée

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

13 avril 1852.

Rivière Yazoo	St James, Phelps	5 h P M
Rivière Yazoo	Monroe, Frank	5 h P M
Ouachita	S W Downs, Switzer	5 h P M
Louisville	Bella Donna, Cannon	5 h P M
Ouachita	Hecla, Ledwith	5 h P M
Cincinnati	Concordia, Lott	5 h P M
Mobile	St Charles, Post	
New-Carthage	Princess No 3, Holmes	5 h P M
Attakapas	Anna No 2, Labarthe	10 h A M
Mobile	Oregon, Heirn	4 h P M
Yallabusha River	Osceola, Kirby	5 h P M
Rivière Rouge	Caspian, Dunn	5 h P M
Rivière Tennessee	Huntsville, Bell	5 h P M
Cincinnati	J P Tweed, Baldwin	5 h P M
St Louis	Grand Turk, Clayton	5 h P M
St Louis	Western World, Norton	5 h P M
Cincinnati	Gulnare, Lina	5 h P M
Cincinnati	Ohio, Black	5 h P M
Rivière Wabash	Buena Vista, McNair	5 h P M
Mobile	Roger Williams, Orice	5 h P M
Nashville	Globe, Gilbert	5 h P M

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Trumbull, Smith pr Liverpool
Barque St George, Hutchinson pr Liverpool
Austin & Ellen, Pendleton pr New-York

Arrivés Hier.

Navire Samuel Lawrence, Patten de Liverpool
Wm Jarvis, Jarvis de Liverpool
Carack, Pales du Havre
John C Calhoun, Melcher de Liverpool
Union, Davis de New-York
Jessore, Cobb de New-York
Zenobia, Barker de Liverpool
Brick Telegraph, Rich de Charleston
Goélette Randall Marshall, Milligan de Passe Sabine
Dora, Hoghich de Pensacola

STEAMBOATS.

Steamboat Delta, Castillo, des Attakapas avec un chargement de coton, mélasse et sucre.

Steamboat Princess No 3, Holmes, de Vicksburg, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Mary Foley, Dalferes, de Lafourche, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.

Steamboat Compromise, Cooper, de Shreveport, avec un chargement de coton.

Steamboat Ophelia, Gordon, de Washington, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.

Steamboat Dr Beaty, Wilson, de Lafourche, avec un chargement de mélasse, sucre et coton.

Steamboat Anna, Johnson, de Bayou Grosse Tête, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Atlantic, Roffinger, de St Louis, avec un chargement de coton, beurre, fromage, viandes salées, porc, jambons, &c.

Steamboat J M Relf, Hall, de Bayou Macon, avec un chargement de coton.

Steamboat Bride, Edwards de Shreveport, avec un chargement de coton, &c.

Télégraphe d'Alger.

Le navire Adams, capitaine Brooks, venant de Boston en 25 jours, est arrivé à la Passe Sud-Ouest le 11 du courant à 9 heures P M. Ce navire est consigné à MM. Chas Brooks & Co.

Le steamship Meteor, capitaine Forbes, venant de Galveston, a franchi la barre à 1 heure P. M. le 2 courant.

Le steamship Alabama, capitaine Auld, de San Juan via Rattan Island, a franchi la barre à 7 heures A. M., le 2 du courant.

Memoranda.

Providence, 1er avril—Parti, navire Mary Crocker, Butler pr la N-Orléans.

Philadelphie, 1 avril—Arrivée, barque Siri, Higgins, de la N-Orléans.

Boston, 1er avril—Arrivés, navires Timoleon, Freeman de la N-Orléans, Sachem, Woodbury, do.

New-York, 2 avril—Expédié, navire Quebec, Darley pr la N-Orléans.

Ports Etrangers.

Toulon, 16 mars—Arrivé, Leonidas, d'Aste de la Nlle-Orléans.

Bordeaux, 20 mars—Parti, Mount Washington, Blaisdell de la N-Orléans, 19, arrivé, Baltimore, Robertson, de la N-Orléans.

Malaga, 10 mars—Arrivé, Carmen, Gonzalo de la N-Orléans.

Bureau de l'Exécutif.

BATON ROUGE, 24 février 1852.

ATTENDU que William Syer et Joseph Landa, les deux désignés, dans la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par adresse à mon pour la sûreté [illegible] [illegible]

Le dit Wm. Syer, pour la somme de dix mille piastres, Joseph Landa, pour la somme de cinq mille cinq cents piastres, et F. Torres pour la somme de trois mille cinq cents piastres.

[illegible]

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, le 24me jour de février A. D. 1852 et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante-seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur:

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 13av—4t

Madame ROBERT,

No 178 rue Royale, encoignure Toulouse

A reçu par les navires Lizzie et Edouard Everett, un assortiment complet de Chapeaux de paille de la dernière mode et de nouvelles formes. Chapeaux et capotes en crêpe, modes de Paris, [illegible] [illegible] [illegible] de la nouveauté. Elle continue à vendre toujours ses bonnets au prix les plus modiques. 13av—6t

Avis important.

VENEZ VOIR ET JUGEZ RUE CHARTRES No 84

MADAME CHS. PONCELET de retour de son voyage de France, a l'honneur d'annoncer à ses amies [illegible] [illegible]

Confiserie à vendre.

LES soussignés désirant se retirer exclusivement à leurs affaires d'importation offrent leur confiserie à l'encoignure rue du Camp et Natchez, à vendre. La susdite affaire offre de grands avantages à une personne voulant entreprendre les affaires dans cette ville. Pour les conditions, qu'on s'adresse à R. F. NICHOLS & Co., 84, Camp. 1av—1m

A Vendre.

LES soussignés ont sur le chantier, une Goëlette de cent vingt cinq tonneaux et pouvant porter 1000 barils. Elle a été construite avec le meilleur chêne de "Chesapeake", coupée dans la bonne saison; elle est fortement doublée en cuivre et construite sur un modèle combinant la force, la beauté et la rapidité. Le dit navire sera vendu à bon marché, à tant le tonneau pour la coque et les vergues, ou pour un temps prompt complètement gréé et prêt à prendre la mer dans trois semaines, avec tels arrangemens que convenant à l'acquéreur.

Aussi—Un navire de 70 tonneaux, pied et tirant peu d'eau, et nous tenons sur les chantiers pour vendre, à n'importe quelle partie de l'année, un ou deux navires de 60 à 200 tonneaux en laine et cou [illegible] les conditions raisonnables.

HARDY & AULD, Constructeurs (Baltimore.) 13av—1

Baréges! Baréges! Baréges!

Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras.

CHEZ U. LAROUSSINI & Co.,

30,000 METRES barége magnifique, à 20 cts la yarde au détail, le plus grand assortiment qui se soit jamais fait, et pour que les dames qui achètent par robes puissent profiter d'une manière plus générale du grand rabais que nous leur offrons, nous vendrons l'article à 22 cts la yarde par pièces, pour que les personnes qui achètent en gros ne viennent pas nous enlever tout l'article dans un seul jour.

Une diminution proportionnelle sera faite sur tout notre immense stock.

U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, sur la Levée et enc. Baronne et Poydras.

Nous avons besoin d'un bon commis vendeur, bien recommandé, parlant au moins deux langues. 13 av—6t

VIN rouge en barriques—135 barriques vin rouge St Julien, Margaux, St-Estèphe, Montferrand, St-Emilion, Médoc, Deyrie Margaux, Médoc très supérieur pour familles, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis. 13av

VIN rouge et blanc en caisses—420 caisses St-Julien, Ch. Margaux, Haut Sauterne, Haut Barsac, Ch. Yquem, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis. 13av

VIN blanc en demi-barriques—20 demi-barriques Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis. 13av

EAU DE VIE—50 demi, quarts et huitièmes de pipes des marques suivantes: La Hennessy, Pinet Castillon, J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis. 13av

VIN ROUGE.—40 barriques; VIN BLANC—50 barils, en débarquement du Czoernitg, de Bordeaux, à vendre par LOPON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 13av

VINS ROUGES ET BLANCS—51 barriques vin rouge Château St-Corbeain 1852;
20 barriques vin rouge Pauillac et St Julien;
50 — — — St Julien, pour familles;
200 — — — Macon, St-Estèphe, Pauillac, Cantenac, etc.;
2 0¼ vin blanc Haut-Sauterne qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, rue Royale. 13 av

VINS en caisses—50 caisses vieux vin rouge Château Léoville;
25 caisses vieux vin rouge Palmer Margaux 1842 et 1844;
50 caisses vieux vin rouge Pontet St-Julien 1844;
100 caisses vin rouge Pauillac et St-Estèphe, ordin.
75 caisses vin blanc Haut-Sauterne;
25 do do do en demi-bouteilles, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, rue Royale.

SAVON de Marseille—100 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 13 av

HUILE D'OLIVES—200 paniers vraie huile de Plagniol, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 13 av

SARDINES à l'huile—Un lot composé de grandes, demi et quarts de boîtes, de la marque bien connue A Gillet & Co, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, rue Royale. 13 av

CHAMPAGNE—30 paniers champagne marque Cardinal de Richelieu;
25 paniers champagne A1 qualité supérieure,
25 do do Star Brand,
en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 13 av

EN débarquement du navire Czoernitz, de Bordeaux, 30 caisses prunes sèches, en boîtes transparentes de trois grandeurs différentes, à vendre par RUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 13av

CAFE—700 sacs café vert Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

SUCRE—100 caisses Havane blanc, et brun en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

CIGARES—500,000 cigares de la Havane, d'importation directe et marques véritables, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

AMANDES—150 barils amandes en coques à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

MIEL—40 barils miel de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

CACAO—40 sacs cacao [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av

[illegible]—Centenaire [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, Commune. 13 av &v

ON demande trois jeunes filles, s'adresser au No 166, rue Conti. 28mai—4t

SEANCES PUBLIQUES

A LA SALLE D'ORLEANS

Première Séance, mercredi 31 mars.

PANACEE

Ou la plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être son médecin et son pharmacien en quelques heures d'études.

MONSIEUR DESCHAMPS vient de passer plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans, dans le but de prouver à la population de la Louisiane par des faits irrécusables, toute l'importance de sa grande découverte.

M. DESCHAMPS ne borne pas là ses sacrifices, il veut mettre tout le monde à même de se servir de sa Panacée d'une manière efficace, à cet effet, il a publié en français un mémoire où se trouvent renfermés la recette et les prescriptions, plus une partie des applications qui ont été faites à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs (attestations signées des personnes qui ont reçu les bienfaits).

Des séances publiques GRATIS, seront données par M. DESCHAMPS à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, No 42, afin d'indiquer les substances végétales les plus propres à la fabrication de sa Panacée, et enseigner la manière de la confectionner, &c.

Les séances publiques seront ouvertes de 4 à 7 heures, les mardi, jeudi et vendredi.

Le lundi pour les dames.

Le mercredi, pour les habitans, propriétaires d'ateliers d'esclaves.

Le samedi, pour les malades.

Le dimanche de 11 à 2 heures, pour les artisans spécialement.

Pour s'assurer que l'on vient aux séances dans un but sérieux, personne n'y sera admis que muni du mémoire de M. Louis DESCHAMPS, que chacun pourra se procurer au DEPOT de la PANACEE, chez M. Victor Hébert & Co, rue de Chartres, No 149

☞ Première séance le mercredi 31 mars. 28mc—15f

ORLEANS HIGH SCHOOL,

Rue de l'Esplanade, Nos 58 et 59.

ERASTUS EVERETT, A. M., PRINCIPAL ET PROPRIETAIRE.

LE directeur de cette institution dont la réputation est déjà faite depuis longtemps, a l'honneur d'informer les familles, que son établissement a été organisé sur un plan qui ne laisse rien à désirer. Jamais il n'a été mieux en mesure d'offrir à ses élèves une instruction solide, dans toutes les branches de connaissances qu'il doivent mettre en pratique dans le monde.

N. B.—Une classe élémentaire est sous la surveillance immédiate du principal. 6av

AVIS.

GUSTAVE PORÉE. LÉON GIRARD.

PORÉE & GIRARD,

Marchands commissionnaires,

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.

Rue St-Louis, No 7,

près la rue Vieille-Levée. 29 mc—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Calcdonia, de Bordeaux,

144 barriques vin rouge; 16 do vin blanc; 20 demi barriques vin blanc; 100 barils do; 105 caisses absinthe Sauvajot Brunetons & Co; 26 do kirsch do do.

CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 31m

A vendre ou à louer à bail.

LA propriété bien connue comme une résidence élégante et agréable pour une famille située dans la troisième municipalité, à trois minutes seulement de distance de la cathédrale, immédiatement au-dessous des Magasins à Tabac, ayant un superbe jardin en face, avec abondance d'arbres à fruit, ainsi que nombre d'améliorations convenables. Elle mesure 231 pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 102 pieds, et offre une occasion favorable pour un placement avantageux.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à F. D'Aquin, sur les lieux, ou à la boulangerie de F. D'Aquin & Co, rue de la Nouvelle-Levée, No 30. 1mc—

Mongrolers! Mongrolers!

[illegible]

CET article, le plus nouveau que l'on ait jamais vu à la double qualité [illegible] [illegible]

L'article en question a été adopté par le fabricant [illegible] [illegible]

Pour 40 cts, chez U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge, sur la Levée et encoignure Baronne et Poydras. 26mc—6t

Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil

A dater du premier jour de mois prochain, cette Compagnie n'assurera plus contre l'incendie hors de la ville. L. MATTHEWS, Agent. 27mc

A VENDRE pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située à l'encoignure St Antoine et Amour. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 29 mars

LE soussigné ayant acheté l'intérêt de M. J. L. Back dans la maison ci-dessus, continueront les affaires sous la raison de M. BARNETT & Co. comme par le passé, au No 18, rue des Magasins, Nlle-Orléans, [illegible] transports fait leur ma [illegible] M. BARNETT M. HIRSFIELD.

Nlle-Orléans, 1er mars 1852

[illegible] LOUIS LANGLET [illegible] QUEYROUSE & LANGSDORF, 13 & 15, St Louis. 26mc—6t

PAILLASSONS.

Vingt-deux cents et demi la yarde.

NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Manking, etc., aux prix réduits de vingt-deux cents et demi la yarde. Il reste quelques pièces de ces paillassons exprès Heml.

P. MALLARD & Co., Magasin de meubles de fantaisie 67 Royale. 3av

Dissolution de Société.

LA société existant autrefois sous la raison commerciale de Back, Barnett & Co. de cette ville, E. Hersfield, Barnett & Back, de New York, a été dissoute par d'un commun accord. Toutes dettes qui ont été contractées pour une des maisons [illegible] M. Barnett et M. Hirsfield [illegible] New York [illegible] l'ancienne [illegible]

M. BARNETT, M. HIRSFIELD, J. L. BACK. 19mc—1m

ABR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No. 168,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, la Mission, en barriques et en caisses. 18dec

EN débarquement du navire Czoenitz, de Bordeaux, 30 caisses fromages de Hollande, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 168 Royale

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adriatic de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 168, rue Royale. 1efe

FRANCIS FABRE & Co.

MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE.

29, rue des Magasins,

NOUS appelons l'attention de nos amis et le public à notre assortiment de choix de Marchandises de Printemps et d'Eté, consistant en marchandises sèches en tout genre, que nous offrirons à des conditions libérales. 7av

Chemises, Chemises.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, qu'ils pourront être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites.

FRANCIS FABRE & CO., 29, Magasins. 7av

80 BARRIQUES vin vieux pour famille, 400 do do X. LAMBERT, 62, Magasins. 3ms

VINS—500 caisses bon vin rouge;
150 caisses vieux Château Latour et [illegible]
A vendre par X. LAMBERT, 62, Magasins. 1ms

CIGARETTES ET PICADURA—Des marques les plus favorites, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 5av

VIN de Bergasse—30 barriques vin de Bergasse, à vendre par ANT. GIRAUD, 16, Vieille Levée. 5av

VITRES—4000 caisses de Waterford, un bel assortiment, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 8av

BLANC DE CERUSE, Atlantic—300 barillets, grandeur assortie, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 8av

EPICES moulues, poivre, cannelle, gingembre, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas. 8av

POIVRE de Cayenne—25 caisses, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas. 9av

VIN d'Oporto—100 quarts de barriques et 100 douzaines de bouteilles, à vendre par E J HART Co, 79, Tchoupitoulas. 9av

ESSENCE de Pépermint—100 caisses, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas. 9av

TABAC—1000 caisses tabac à chiquer qualités assorties, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas. 9av

CITRONS frais—30 caisses, à vendre par E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas. 9av

PRUNES SECHES—100 barils du Nord, en débarquement de la barque Reindeer, à vendre par E J HART & Co, 79 rue Tchoupitoulas. 9 av

M. GUIRAUD à M. FARRET, obligés de s'absenter pour quelques jours de la Nlle-Orléans ont laissé leur procuration à M. CH. HONOLD, par acte passé devant M. Th. Guyol, notaire, le 1er avril 1852. 5 av

MORUE—En caisses et en tambours, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas. 12ms

MARCHANDISES en Mousselines et Toile pour le marché mexicain—Reçu par les derniers arrivages de Liverpool:
15 caisses 4⁄4 platilles fil;
10 " 7/8 britannias fil;
10 " 7/8 cren à la Morlaix;
20 " coquillas;
20 " 9/8 lienzo et mousseline imprimés;
25 balles toile de Russie;
12 " 3/4 listings en couleur assortis;
10 " flanelle et bayettes imprimés;
10 caisses mouchoirs rouges de Turquie et Vérone;
10 balles 4/4 impériales.
A vendre à des conditions libérales, par O. B. GRAHAM, 96, Gravier. 7av—12f

EN débarquement du navire Cosing, de Bordeaux, 40 barriques vin blanc Haut Sauterne,
70 barils do do
6 demi-pipes eau de vie } Du Perron Cognac
10 quarts do } Crescent Brand.
20 barils do
10 quarts pipes eau de vie P. Castillon & Co. Cognac
20 barils do
THOMAS PINET & Co, 27, Conti. 10av

RIZ de la Caroline—210 boucauts en débarquement de la barque Trout, à vendre par B VALLE, 73, Magasins. 10av

CAFE de la Havane—164 sacs prime, en débarquement de la barque Milaudon, à vendre par RAYMOND CARUZAC, 20 Vieille Levée. 9 av

VIN BLANC—100 barils [illegible] [illegible] En débarquement du navire Amérique, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins. 10av—12f

VINS EN CAISSES—677 caisses [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
Toutes les marques ci-dessus viennent de la maison Barton & Guestier, de Bordeaux, à vendre par HUG. ROCHEREAU & Co., 17—19, St-Louis. 9av

Banque des Citoyens de la Louisiane.

25 mars 1852.

LES actionnaires sont invités à se présenter à la Banque en personne ou par leurs fondés de pouvoir pour voter [illegible] [illegible] [illegible] Les votes seront reçus et enregistrés à partir de ce jour de 11 heures à 2 heures, jusqu'au 30 avril prochain.

Par ordre de la Direction, EUG. ROUSSEAU, Caissier. 25 ms

Banque des Citoyens de la Louisiane.

25 mars 1852.

UNE assemblée des actionnaires aura lieu au local de la Banque, lundi 3 mai prochain, de 10 heures à 2 heures, pour procéder à l'élection de treize commissaires conformément à la 1ère section d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens" adopté le 10 mars 1852. Les actionnaires votant [illegible] [illegible] [illegible]

Par ordre, EUG. ROUSSEAU, Caissier. 25 ms

Crême à la glace, Limonade glacée et Sorbets.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ouvriront leur établissement [illegible] de la première municipalité, samedi, prochain 10 du courant.

Les dames et messieurs trouveront toujours dans cet établissement des crêmes à la glace, limonades, sorbets, etc., qui seront servis avec élégance et promptitude.

Les propriétaires ayant fait de grandes dépenses pour assurer à leur établissement l'agrément et le confort, espèrent mériter le patronage du public. Il y a des places réservées pour les personnes de couleur.

9av—1m CONSTANTINE KILITI & Co.

$300 DE RECOMPENSE.

Société Ibérienne de Bienfaisance Mutuelle.

☞ Dans la séance du 5 courant, il a été résolu que la récompense susdite de 300 piastres sera donnée à la personne qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin de notre membre de la société don José CRESPO, qui a été assassiné le [illegible] du courant. Nlle-Orléans, [illegible]

Par ordre du président, [illegible] DE FUENTES, secrétaire

$300 Recompensa.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

EN sesion del 5 corriente fue resuelto, dar la recompensa arriba dicha de trescientos pesos, a la persona que prenda o haga prender el asesino o asesinos del socio Don JOSÉ CRESPO, asesinado el 1ro del corriente.

Nueva Orleans, abril 6 de 1852.

De orden del presidente

6 av Fo DE FUENTES, secretario

Fillmore Rangers' Reveille.

Liqueur supérieure—Par J. F. B.

LE *Fillmore Rangers' Reveille* est une nouvelle liqueur composée par J. F. B. et qui a un goût bien délicat. Elle se vend à la bouteille, à la douzaine ou à la caisse. Les familles et propriétaires d'hôtels sont invités à en faire l'essai. Le dépôt est chez J. V. BARRETT, No 74, Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe invite les personnes à qui il peut devoir de se présenter d'ici au [illegible], à M. DOU FATJO, rue Vieille-Levée, No 122, pour être payées. SILVESTRE ANGLADA

J. MENARD,

181, Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier,

VIENT de recevoir par le navire Arabia du Havre un assortiment de graines pour le printemps et d'été, comprenant une grande variété de graines de choux, choux-fleurs, radis, chicorée, scarole, céleri, persil, oignon, grand et rare graines [illegible] [illegible] carottes, betteraves, navets, salsifis, persil, cornichon [illegible] [illegible] [illegible] graines de fleurs, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

S. V. BARRETT,

Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes,

No 74, VIEILLE LEVEE.

Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions raisonnables.

BOITES et SOUPIERES [illegible] [illegible] Anna Kimball, Oregonia [illegible] Boston [illegible] JOHN M. GOULD & Co. [illegible] Magazine

Chapeaux de paille.

RECEMMENT reçus par les navires Anna Kimball, de Boston—100 caisses de chapeaux de paille pour hommes, [illegible] JOHN M. GOULD & Co. 9 Magazine. 12av

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné informe messieurs les confiseurs, pâtissiers, restaurateurs et les personnes qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

HENRY VALETON,

90, rue St Louis,

OFFRE à vendre de récente importation et à prix réduits:
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
25 do do supérieur pour familles;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses vin rouge Château Margaux;
50 do do vin Haut Brion de Larrieu
25 do do Château Léoville
25 do de vins supérieurs de Cantenac
20 do do Château Lafitte
20 paniers champagne supérieur de nouveau importé;
10 caisses Rhin des meilleures marques;
125 caisses de vins supérieurs de Bourgogne,
Chablis, Sherry, Madère, Porto, Alicante etc.
10 sortes Marasquin et Porto;
2 barils Cognac de diverses qualités;
2 barils Cognac 1795 à $8 le gallon.

Liqueurs:

1500 paniers anisette fine, surfine et superfine
100 caisses curaçao de Hollande;
180 do marasquin de Zara;
100 paniers guignolet d'Angers, véritable;
300 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines;
20 do liqueurs assorties flacons pour cabane;
20 do curaçao blanc supérieur;
20 do kirsch et absinthe Suisse supérieure;
100 do wine bitters, peppermint, bouin, eau verte, crême de thé, Danzick et en genièvre de meilleures maisons, à la bouteille, à la douzaine, ou au cabaret.

Conserves:

75 caisses de 100 demi-boîtes sardines Joly, Pennes
12 do de 12 bouteilles fruits assortis—aussi
15 do de cèpes et cornichons à la Marseillaise;
10 do petits pois, truffes et pâtés truffés;
25 do fruits à l'eau-de-vie et au sirop;
100 do salaisons assorties, anchois, olives, fromage de Gruyère, Parmesan, huiles, cornichons, etc., etc., ainsi que chocolat, etc. et un assortiment des meilleures cigares. 13av

BOUTEILLES rouge—25 paniers bouteilles françaises en débarquement du navire Amelia à vendre par PIERRE POUTZ, 23 Douane. 1av

BOITES DE CEDRE—60 douzaines de cèdre pour fabricants de cigares de la Havane de la marque Regalia, en débarquement de la barque M. Laudon, de la Havane et à vendre par D. BORNIO Jr., 30, Gravier. 8av

CIGARES de [illegible] [illegible] Regalia, Millares, Panetelas, Conchas, Londres, &c. en débarquement du [illegible] de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jr., 31, Gravier. 8av

50 sacs café Java prime, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 8av

ON demande à employer un ou deux commis vendeurs en marchandises sèches, parlant les langues française et anglaise, et étant bien recommandés. S'adresser au Magasin rouge, entre les deux marchés. JOS. R. ROBERT & Co. 8av

EN débarquement du navire Edward Everett, du Havre—50 douzaines fromages tête de maure, 2 barriques gruyère suisse, 36 caisses absinthe suisse, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson. 9av

EN débarquement du navire Czoernitg, 4 barriques vin blanc, 36 do do rouge, 100 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson. 9 av

EN magasin, 50 quarts cognac, Corner & Martin, à Dussaud, Coursman, 25 1/2 do do do, 5 1/4 vieux Dussaud jeune, 10 1/2 do do do, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson. 9av

EN magasin—50 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille, 20 do do St Estèphe, St Julien &c., 20 do de Château Grimaud, 10 do do Brand Fort 1846, 10 do de St Julien 1847, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 Jefferson. 9 av

H. De Goer & Riffard,

Agents pour les Couvertures célèbres de E. Grenier,

ONT l'honneur d'informer messieurs les Habitants et Négocians, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet des couvertures à nègres 1re qualité, blanches, bleues, rouges et grises. Conditions raisonnables. 7av

CHAPEAUX en coton—25 caisses qualités supérieures, à vendre au dessous du prix coûtant par H. DE GOER & RIFFARD. 7av

BAREGES—100 Nouveautés—2 caisses baréges imprimés, reçues par le Georgia, à vendre par H. DE GOER & RIFFARD. 7av

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux,
4 quarts cognac "Aiele," 1re preuve,
8 do do "Léonard," 4me preuve,
2 demi pipes do 1re preuve,
4 quarts cognac, 1re preuve,
5 huitièmes do 1re preuve.
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 3av

EN magasin et par le soussigné—10 barriques vinaigre blanc, 30 berçons do PAUL LACROIX, 13 rue Toulouse. 3av

ATTENDU par le navire Kilby, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 do do vin blanc Haut Sauterne,
50 demi-barriques do,
10 caisses absinthe Sauvajoul & Bruneton
A vendre par PAUL LACROIX, 13, Toulouse. 3av

EN magasin et à vendre par le soussigné—200 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par PAUL LACROIX, 13, Toulouse. 3av

EN magasin et à vendre par le soussigné:
25 barriques vin vieux 1846
8 do St Julien très vieux,
10 do Château Margaux vieux;
10 do pour famille
100 demi barriques ordinaire à vendre par PAUL LACROIX, 13, Toulouse. 3av

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 barriques vin blanc Haut-Sauterne, 1re qualité, 30 demi barriques do, à vendre par PAUL LACROIX, 13, Toulouse. 3 av

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas:

Mousselines et organdies imprimées, brillanté couleur; Jaconat à bandes, haute nouveauté,
Batiste d'Ecosse et jaconat anglais,
Dentelles à carreaux et à raies,
Barège uni et imprimé; Barège chiné laine,
Barège soie uni et à carreaux; Toile du Nord,
Mousseline de l'Inde, molle-molle,
Jaconat à mouches blanc,
Mousseline à raies et à carreaux (pour Blouse)
Percale brodée, dito unie,
Mousseline à mouches, à carreaux, brodée, dito,
Gingu [illegible] Bianche,
Toile d'Irlande de $5, 00 à $35 00 la pièce,
Toile de Paris de toute qualité,
Toile bretonne 4/4, 6/4, 12/4,
Toile anglaise de 4/4, 6/4, 10/4, 12/4, 14/4,
Bretagne; Brin fil à carreaux,
Mouchoirs français, uni et façonné,
Bas et chaussons anglais,
Mouchoirs batiste,
Eventails riches &c., &c., &c.
BILLIEUX & REGGIO, 25, Bourbon. 28 av

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans

MARDI 13 AVRIL

LA FAVORITE,

Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

JEUDI, 15 AVRIL

Bénéfice de Mme Fleury Jolly.

LA GAZZA LADRA,

Opéra en 3 actes, de Rossini.

☞ On commencera à six heures très précises.

Théâtre des Variétés.

MARDI, 13 AVRIL 1852

On représentera le drame de DAVID COPPERFIELD. Suivi d'un divertissement LE CARNAVAL A ROME, dansé par la troupe des Monplaisir. Le spectacle sera terminé par la comédie de PET OF THE PETTICOAT.

THEATRE DES VARIETES.

Grand Opéra Italien et Ballet.

Grand Enthousiasme.

Succès extraordinaire du grand opéra

MARIA DI ROHAN

MERCREDI, 14 AVRIL

La seconde représentation du grand opéra de

Maria di Rohan,

Avec SALVI dans son grand rôle de Chalais—Signora STEFFANONE, de Maria di Rohan—Signor BENEVENTANO, de [illegible] de Chevreuse, et COLETTI [illegible] avec toute la troupe [illegible] [illegible] orchestre.

Un Grand Ballet,

Par la célèbre troupe de Mon[illegible]

Le tout sous la direction de MAX MARETZEK.

PRIX

Dress Circle et parquet [illegible]
Places réservées [illegible]
Galeries [illegible]
Loges pour les personnes de couleur [illegible]

☞ Le bureau de location sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures P. M.

☞ La prochaine et dernière représentation de cette célèbre troupe d'opéra aura lieu mercredi courant, attendu qu'elle partira pour Vera-Cruz le 16.

BAL DU GLOBE

Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que tous les SAMEDI de chaque mois [illegible] qu'il y aura un BAL MASQUE [illegible] [illegible]

Des affiches [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

☞ Personne ne sera admis [illegible] [illegible]

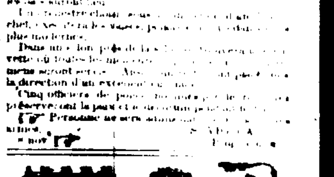

Compagnie du chemin de fer du Nord, de Jackson et de la N. Orléans.

AVIS public est par le présent donné que les livres de souscription pour le chiffre du capital de la compagnie du chemin de fer de Jackson et de la Nouvelle Orléans seront ouverts aux endroits suivants savoir:

1er district—Au bureau de la compagnie [illegible]

Second District—A la Banque [illegible]

Troisième District—Au bureau [illegible]

4me district—Au bureau du recorder [illegible]

En vertu de ce qui précède les livres de souscription resteront ouverts dans la ville et dans les paroisses environnantes [illegible].

Les livres seront fermés le 15 avril 1852 [illegible]

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires pour élire un bureau de directeurs et pour la transaction d'autres affaires, aura lieu à la salle du Lycée, encoignure de la place Lafayette, le 19 Avril 1852.

I. MATHEWS, président pro tem. JOHN CALHOUN, secrétaire. 2avril—tdlr

UN jeune personne, arrivée de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Bureau des Terres de la Louisiane

Baton Rouge, [illegible]

AUX porteurs de certificats de terres de Richard Loucks, et [illegible] de [illegible]

Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le [illegible] mars 1852, de [illegible] les certificats que vous pouvez avoir de Richard Loucks, au Registre du bureau des terres à Baton Rouge, [illegible] [illegible] à la législature.

W. H. CRENSHAW, [illegible] 10 av—6m

VINS MOUSSEUX CATAWBA, DE LONGWORTH,

DE LA RECOLTE DE 1850

QUELQUES caisses de vin mousseux Catawba, de la récolte de 1850, [illegible] [illegible] S. LAGNEL [illegible]

10 av [illegible]

LE soussigné [illegible] [illegible] [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé [illegible] [illegible] sous la raison sociale de PORÉE & GIRARD.

GUSTAVE PORÉE, LÉON GIRARD. 29 ms—30

A. STURKENEGGER & ETERNOD,

44, BIENVILLE—encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Bayard, Arabie et Middlesex—un assortiment complet de: Chapeaux de paille pour dames et enfans, Tricots de paille et crin, eventails, Gants de soie, filets et égyptien, Barège pure laine, et son imprimé et uni, Barège pour voiles, Grenadine, Brillantines, Florence, Batiste écossaise, Robes jaconat français, à bandes, Jaconat et mousseline imprimé, Rubans taffetas noir, Ombrelles et parapluies de soie, 20 caisses de ginghams et 8 caisses en Bayadère, Eau de Cologne, cigares, au prix des fabriques.

Dépôt de meubles de fantaisie,

P. MALLARD & Co.

No 67, rue [illegible]

IMPORTEURS de meubles français, glaces, lustres, etc., récemment reçus par les navires d'Orleans, Lexington et Chesapeake, un lot varié d'armoires en acajou et bois de rose, lits, secrétaires, bibliothèques, bureaux, canapés, etc., sidebords, [illegible] [illegible] tables pour toilette, [illegible] [illegible] parloir toujours en main, au bon marché.

Porcelaines:

Récemment reçu un bel assortiment de porcelaines de Sèvres pour ornements de cheminée, Thé, dîner de tables de 5 à 200 pièces, porcelaine unie, glaces, etc.

Tapisserie:

Un bel assortiment de tapis, brocatelle pour rideaux, dentelles et mousseline, moquette, rideaux en tout genre, papiers, corniches, glands, ouvrages pour tentures, ameublement de tous, de chaise, etc.

Paillassons:

Nous avons toujours en main les meilleurs de paillassons 4/4 blanc, rouge, à carreaux, tapis, tapis et [illegible] [illegible] plus bel éclat. Meubles en tout genre, vernis, emballage.

Avis.

M. Mallard devant partir pour l'Europe le prochain, tous les ordres pour l'Amérique et les meubles, tapis, glaces, porcelaine, [illegible] doivent lui être remis avant cette époque. P. MALLARD & Co. 2av—sm15av

TH. MOMEAU,

Encoignure Royale et Toulouse

POUR CAUSE D'INVENTAIRE

Occasion

TROIS lots Chemises haut lin à $15, $[illegible] la douzaine.

Gants de peau vrais Jouvin, à 50 cts la paire. 2 avril

POUDRE MAGICKITE.

pour blanchir et conserver la peau.

CE nouveau produit ayant acquis une popularité par nos élégantes dames de Paris, sera certainement apprécié par les personnes qui en feront usage.

Dépôt, rue du Canal, 67, chez

Mme THEODORE. 1av—1m

UN jeune homme connu sont porteur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

EN débarquement du navire [illegible]
300 fromages de Roquefort;
30 meules Gruyère [illegible]
25 do [illegible], à vendre par JEAN FISSE, Encoignure St Pierre et [illegible] 7av

CIGARES—[illegible] importés par le brick American, à vendre par BRUGUIERE & Co, [illegible]

BOUGIES—300 caisses bougies [illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co, 9, rue Bi[illegible]

SARDINES A L'HUILE—150 caisses de [illegible] de B Guillardi, à vendre par BRUGUIERE & Co, 9, rue B[illegible]

VINS—50 caisses rouge et blanc de [illegible], à vendre par BRUGUIERE & Co, 9, rue Bi[illegible]

DEMANDE—Un bon ouvrier horloger trouvera un emploi permanent en s'adressant par écrit à la boîte No 38, à la poste.

Il est inutile de se présenter si l'on n'est muni des meilleures recommandations.

BERGASSE—42 barriques vin rouge Bergasse, à vendre par JOSEPH LANATA, 2 av No 11 Jefferson, No 12 Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 1/4 Cognac, diverses marques, 15 1/2 do, 10 do vieux Lercuq, 4 do, très vieux pour familles, à vendre par PAUL LACROIX, 3 av rue Toulouse No 13

EN magasin et à vendre par le soussigné—Bouchons diverses qualités en sacs de 5000 à vendre par PAUL LACROIX, 3 av 13 Toulouse

CALEDONIA de Bordeaux—
25 quarts cognac de St-George,
20 barils do do
60 casks claret St-Estèphe;
54 barils vin blanc Sauterne, à vendre par THOMAS PINET & CO, 27, Conti. 3av

AMELIA du Havre—100 paniers bouteilles vides, à vendre par THOMAS PINET & Co, 27, Conti. 3av

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Coosawa, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge,
10 barriques vin blanc,
20 barriques de,
220 barils do,
4 barriques vin rouge Léoville 1844,
100 caisses vin blanc.
CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 10 av—3t

400 Paires coton blanches, 4/4
[illegible] paires de couleurs, 4/4
1/2 do do blanches, 4/4
1/2 do do rouges, 5/4
200 do do blanches, 6/4
273 do do rouges, 5/4
A vendre par GOGUEL & JAMISON, 20, Chartres. 5 av